



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF  
SAVS ORLEANS  
2023**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1

SAVS PEP 45  
8 Rue du Père Wrézinski  
Appt 36 – 2<sup>ème</sup> étage  
45000 ORLEANS

# Préambule

## **Pôle Accompagnement Social et Professionnel (ASP)** *(ESAT Servipep, ESAT PEP Giennois, DIDE, SESSAD Pro, SAVS Orléans, SAVS Gien, FH des droits de l'homme, FH des hauts de Gien, SSO et FVJ de Gien)*

Le Pôle Accompagnement Social et Professionnel fonctionne maintenant depuis 3 ans avec une réelle dynamique d'harmonisation et de mutualisation entre les différentes structures.

En 2023, les 11 réunions de direction de pôle réunissant les 7 chefs de service, les 2 directeurs adjoints, le directeur et la directrice de pôle ont permis par un travail transversal de participer au bon fonctionnement des structures et à leur évolution.

Les projets portés par le pôle cette année, dans la continuité des travaux déjà engagés en 2022 et en adéquation avec les orientations associatives sont les suivants :

- La mise en place d'une GED associative pour une mise en conformité avec la RGPD en associant particulièrement les professionnels administratifs ;
- La généralisation du Document Unique de l'utilisateur avec le support du logiciel Ogirys. Cela a nécessité la création d'un copil Ogirys de pôle afin d'accompagner le déploiement sur le terrain, l'organisation de formation à l'intention de tous les professionnels, la désignation de professionnels référents ;
- La transformation en plateforme pour les établissements du giennois (FH-SAVS – FVJ-SSO) avec la poursuite du travail en transversalité et la réécriture du règlement de fonctionnement unique ;
- L'organisation de formation intra-pôle à l'accompagnement de personnes porteuses de TSA et à la méthode FALC ;
- Le développement du numérique pour les TH des 2 ESAT par un travail conjoint avec la plateforme numérique de l'ADPEP, et dans le cadre d'un financement FATESAT ;
- L'organisation d'une journée pour les professionnels des 2 ESAT afin de travailler ensemble à partir du plan de transformation des ESAT. Cette journée s'est déroulée le 25/01/2024 ;
- L'accompagnement de la dynamique associative dans le domaine de l'insertion professionnelle. Les cadres du pôle organisent et animent les 3 réunions annuelles qui réunissent l'ensemble des professionnels concernés par l'insertion professionnelle quel que soient leurs services ou établissements de rattachement au sein de l'Association. Ces réunions permettent à tous de rester informés des évolutions du secteur, de mieux se connaître et ainsi ouvrir les champs des possibles en termes de parcours de formation ou professionnel pour les usagers ;
- L'évolution des fonctionnements des services en file active. Globalement tous les services ont intégré cette nouvelle pratique et offrent donc leurs prestations à un nombre plus important de personnes accompagnées ; des réorganisations et un redimensionnement des

accompagnements ont été nécessaires et il est souligné une augmentation sensible de la charge de travail des chefs de service qui, entre autres, gèrent et supervisent les admissions et les PAP.

Enfin depuis plusieurs années, le public orienté vers nos structures ne cesse d'évoluer. Les profils sont de plus en plus diversifiés et les problématiques rencontrées se démultiplient. Afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, les professionnels se mobilisent, s'adaptent, se forment et revisitent leurs modalités d'accompagnement, toujours et encore !

Agnès Sergent, directrice du Pôle ASP

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

## **I. PRESENTATION DU SERVICE**

AUTORISATIONS : création de 8 places par arrêté du 21 juillet 2000 ; extension portant la capacité à 20 places par arrêté du 17 juillet 2001 ; extension portant la capacité à 26 places par arrêté du 22 janvier 2004 ; extension portant la capacité à 40 places par arrêté du 8 décembre 2006 (1ère phase de 8 places au 01/01/2008, 2<sup>de</sup> phase de 6 places au 01/01/2009).

Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 (courrier du conseil départemental du Loiret du 24 février 2016).

Au 31 décembre 2023, le service accompagne 51 personnes majeures, en situation de handicap, bénéficiant d'une notification de la CDAPH avec orientation SAVS.

### **Création et évolution du service**

Le SAVS PEP 45 voit le jour en 2000, ses bureaux se trouvent alors dans un appartement à proximité du foyer des Droits de l'Homme à la suite d'un redéploiement partiel des postes de ce même foyer. En 2001, le service déménage vers le centre-ville d'Orléans puis en octobre 2010, dans un appartement type F4 LOGEMLOIRET dans le quartier de la Manufacture afin de réduire les coûts de loyers et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les 51 personnes en situation de handicap sont accompagnées par 4 travailleuses sociales pour 3,60 ETP (2 éducatrices spécialisées et 2 conseillères en économie sociale familiale).

## **II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

Le projet d'établissement a été réécrit entre mars 2013 et septembre 2014 à partir de la trame associative. Sa construction participative a mobilisé les travailleurs sociaux, le personnel administratif et l'équipe de direction. Le projet définitif a été présenté pour avis au CVS le 07-10-2014 et validé par le Conseil d'Administration le 22-10-2014. Une mise à jour de ce projet a été réalisée au cours de l'année 2023, notamment dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH (mise en concordance de la nomenclature SERAFIN-PH avec les prestations délivrées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale). Cette actualisation devrait être validée début 2024.

### **La mission et l'objectif général du service**

Le service a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins et à ses attentes. L'objectif général du service est de développer ou de maintenir le niveau d'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie : social, professionnel, santé, administratif, culturel et de loisirs, domestique, affectif... etc.

## **Les principes de fonctionnement**

Les principes de fonctionnement du service se caractérisent par :

- La régularité des rencontres afin notamment de construire le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement et d'anticiper, d'organiser et de prioriser les actions avec la personne. Le rythme de ces rencontres est défini avec la personne en fonction de ses besoins et demandes : hebdomadaire, bi mensuelle, mensuelle, ... etc. ;
- La priorité est donnée aux entretiens au service afin que la personne connaisse tous les professionnels susceptibles d'intervenir en complémentarité ou en relais auprès d'elle ;
- Deux axes de travail s'articulent autour de la personne : le lien direct avec la personne et la coordination avec son réseau (travail, santé, hébergement, justice, administrations, famille, loisirs, etc.).

## **Le projet d'accompagnement personnalisé**

La démarche du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) se décline ainsi :

- Travail préparatoire avec l'utilisateur et son réseau ;
- Présentation du PAP à l'équipe par la référente de projet : situation de l'utilisateur, modalités d'accompagnement, observations - évaluations, hypothèses d'interprétation éclairant la problématique de l'utilisateur, hypothèses d'actions permettant la mise en œuvre du PAP et la vérification des hypothèses d'interprétation ;
- Elaboration en équipe du projet se déclinant en objectifs généraux (lien avec la nomenclature SERAFIN-PH), en objectifs opérationnels (prestations sous forme d'objectifs délivrés par le SAVS) et en moyens (prestations détaillées sous forme de moyens délivrés par le SAVS) ;
- Validation à l'occasion d'une rencontre entre l'utilisateur, la référente de projet et le chef de service ;
- Rédaction éventuelle d'un avenant en cours d'année en cas d'évolution importante du projet de la personne.

## **Les moyens du service**

Les moyens conçus par le service pour exercer sa mission sont :

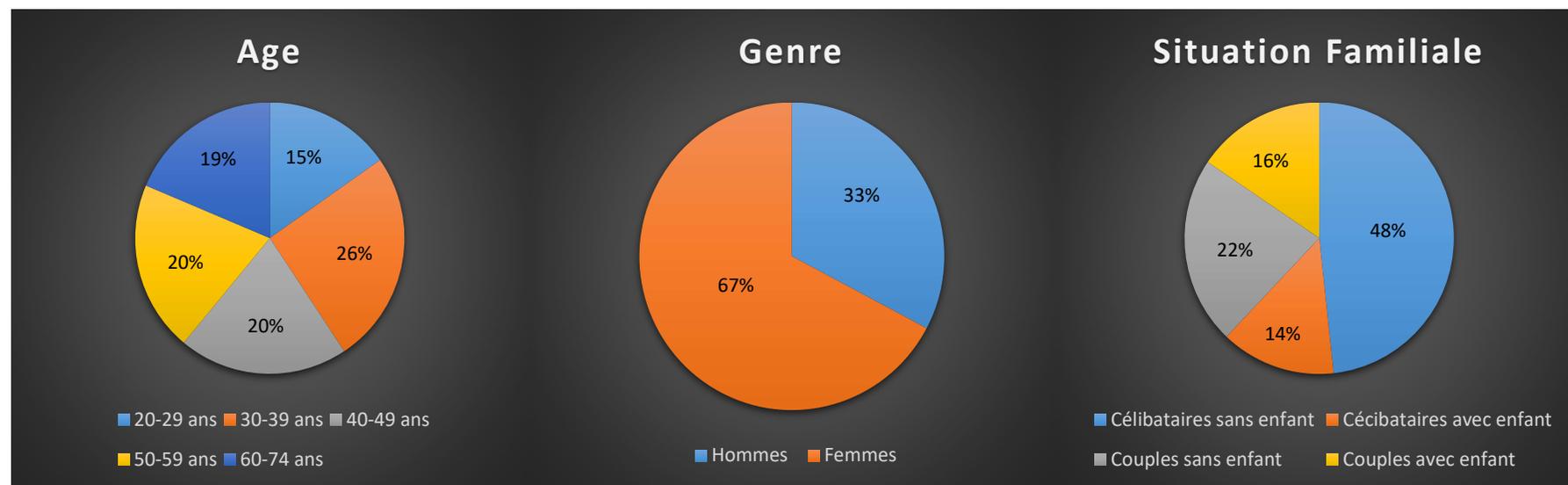
- Un accueil physique et téléphonique du lundi au samedi midi ;
- Des entretiens d'aide et de soutien au service avec la professionnelle référente de projet ;
- Des entretiens téléphoniques ;
- Un travail de coordination avec le réseau de la personne ;
- Des accompagnements dans les différentes démarches ou/et actes de la vie quotidienne ;
- Des visites à domicile ;

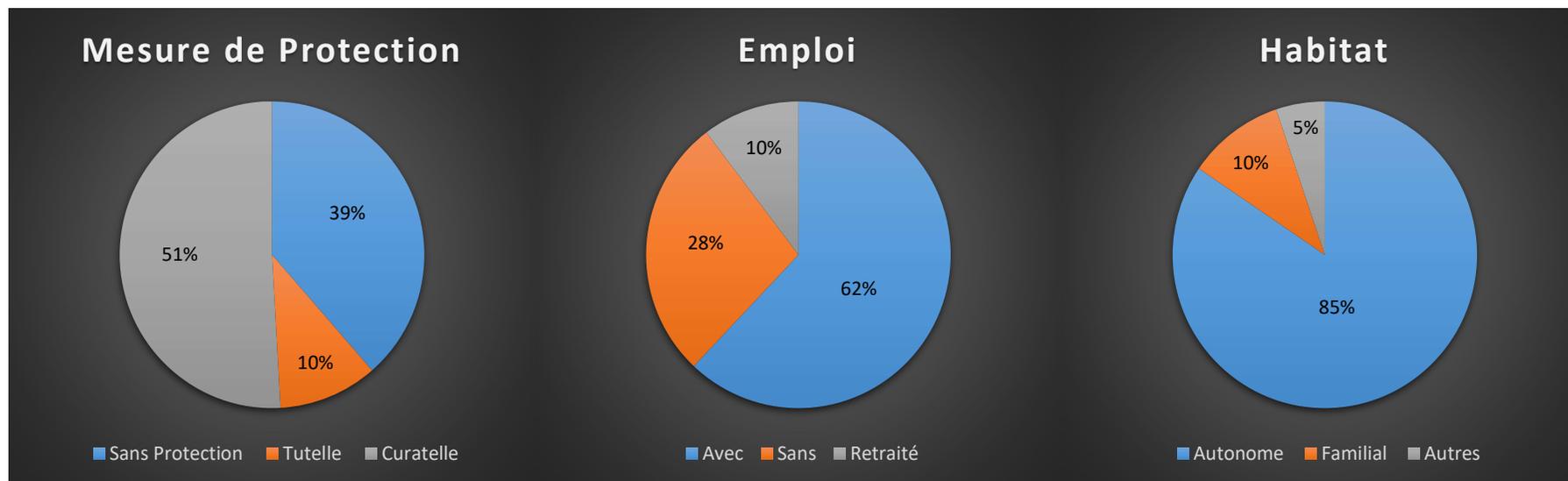
- Des ateliers proposés par chaque professionnelle plusieurs fois par an, avec un groupe de 3 à 4 personnes maximum : atelier "Sorties et découvertes" - atelier "marche" - ateliers "Cuisine", "soupe" - atelier "Cueillette" - atelier "Emmaüs" - atelier "activité manuelle", ... etc. ;
- Une astreinte des cadres du service 24h/24 et 365 jours par an.

### III. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

#### Les usagers du service

Les usagers présentent majoritairement des troubles de l'efficiace intellectuelle, avec pour certains, des troubles associés : handicaps psychiques, troubles autistiques, sensoriels, moteurs, ... etc. Le profil des personnes accompagnées reste globalement le même qu'en 2022. Au cours de l'année 2023, 7 personnes ont quitté le service, dont 1 est décédée et 3 ont été admises. Le service a accompagné au total 58 personnes en 2023 (soit 3 de moins qu'en 2022).



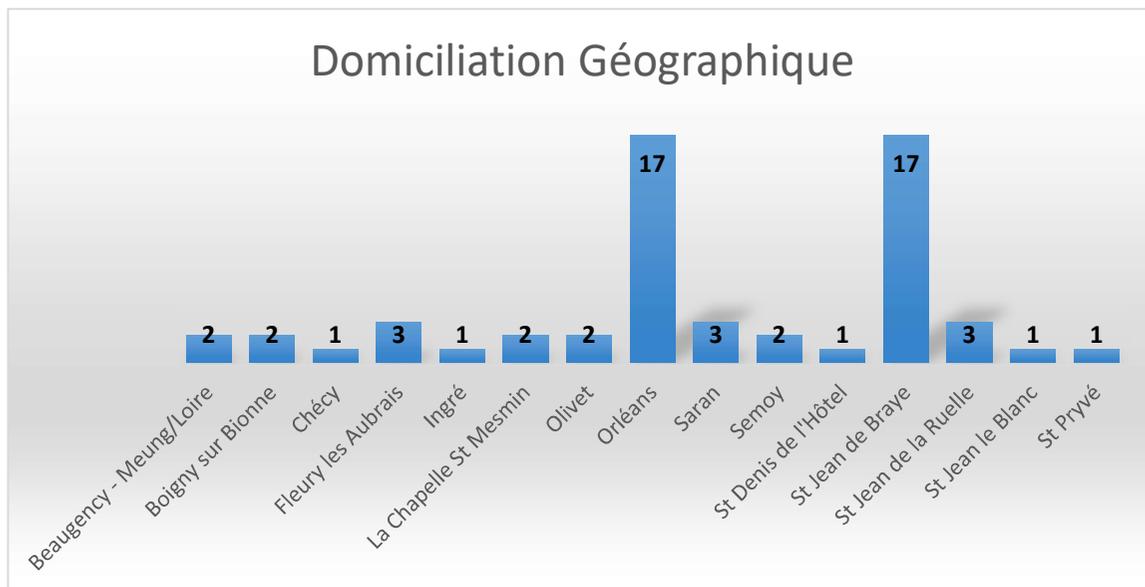


**Les caractéristiques des personnes accompagnées sont stables :**

- **Concernant l'âge des usagers accompagnés par le SAVS**, près de 40% des usagers accompagnés par le SAVS ont entre 50 et 74 ans. Cette statistique en légère hausse est plutôt stable en comparaison avec 2022 (39% en 2023 contre 37% en 2022).
- **Concernant l'habitat des personnes accompagnées**, malgré quelques mouvements, les chiffres de 2023 sont identiques aux chiffres de 2022 : 85% des personnes résident en logement autonome, 10% vivent en famille et 5% en structures dites inclusives.
- **Concernant les mesures de protection**, les personnes bénéficiant d'une protection sont en net recul depuis quelques années : de + de 74 % en 2021 à moins de 61 % en 2023 (chiffres quasi identiques à 2022).
- **Concernant la situation d'emploi des personnes accompagnées**, 62% travaillent en 2023 contre 68% en 2022 ; le pourcentage des retraités est quant à lui identique à 2022.
- **Concernant le genre des personnes accompagnées**, les femmes sont 2 fois plus nombreuses que les hommes. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années. De plus, toutes les familles monoparentales accompagnées par le SAVS sont exclusivement des femmes avec 1 ou 2 enfants (14% des personnes accompagnées).

### La domiciliation géographique :

Les usagers accompagnés par le service en 2023 sont majoritairement domiciliés sur la métropole orléanaise (les villes d'Orléans et de St Jean de Braye totalisent plus de 58 % des domiciliations – lien avec les domiciliations du SAVS et des ESAT Pep 45 sur l'agglomération orléanaise).



### L'Activité :

Au-delà de l'accompagnement des personnes admises au service, les professionnelles et le chef de service reçoivent toutes les personnes demandeuses d'information, d'orientation, de présentation du service et/ou d'admission, seules ou accompagnées.

38 personnes ont sollicité un rendez-vous de présentation de service en 2023. Le SAVS a proposé un premier rendez-vous à 19 personnes. Néanmoins, seules 12 personnes se sont présentées pour une première rencontre au SAVS.

Sur les 12 personnes reçues en 2023, 3 ont été admises en 2023 et 1 en 2024. Concernant le genre des personnes accueillies dans le cadre des présentations de service, 75% sont des hommes contre 25% de femmes (ce ratio entre hommes et femmes est inversé au regard des personnes accompagnées par le SAVS en 2023). Plus de 50% des personnes reçues sont hébergées en famille et ont moins de 40 ans.

**Plusieurs ateliers collectifs** ont été organisés par les professionnelles en 2023, à la fois en extérieur et au sein du service. Ces ateliers ont réuni entre 3 et 10 personnes.

Les ateliers proposés : cuisine, cueillette, jardinage, marche, piscine, visites de musée, atelier découverte du comptoir du réemploi à St Pryvé St Mesmin ... etc.

## **IV. LE PERSONNEL**

### **Mouvements de personnel**

Les départs en 2023 :

- 1 secrétaire-comptable partie en retraite au 31/12/2023 (absente pour congés maladie depuis octobre 2023).

Les arrivées en 2023 :

- 1 apprentie éducatrice spécialisée à l'ITS de Tours a été embauchée en septembre 2023 (fin apprentissage en juin 2026)

### **Stagiaires professionnels**

En 2023, le SAVS a accueilli :

- 1 ES 1<sup>ère</sup> année, de fin octobre 2022 à début janvier 2023 ;  
+1 apprentie (voir au-dessus)

### **Formations**

- ✓ Formation Facile A Lire et à Comprendre ; 1 professionnelle ; 2 journées de formation (janvier) ;
- ✓ Formation SST ; 1 professionnelle ; 2 journées de formation (janvier) ;
- ✓ Formation Maître d'Apprentissage ; 1 professionnelle ; 1 journée de formation (janvier) ;
- ✓ Conférence Violences Conjugales ; 1 professionnelle ; 1 journée de formation (février) ;

- ✓ Formation FALC ; 2 professionnelles ; 2 journées de formation (mars) ;
- ✓ Formation OGIRYS (DUU) ; 4 professionnelles ; 1 journée de formation (mars) ;
- ✓ Certification Maitre d'apprentissage ; 2 professionnelles ; 1 journée de formation (juillet) ;
- ✓ Formation Maitre d'Apprentissage ; 1 professionnelle ; 2 jours de formation (octobre) ;
- ✓ Formation SST ; 1 professionnelle ; 2 jours de formation (novembre) ;
- ✓ Formation autisme ; 5 professionnelles ; 3 journées de formation (novembre) ;
- ✓ Théâtre forum sur les violences conjugales ; 2 professionnelles ; 1 journée de formation (décembre).

Formations auxquelles nous pouvons ajouter la formation en alternance de l'apprentie éducatrice spécialisée inscrite dans un processus de septembre 2023 à juin 2026.

## V. PARTENARIAT

Pour donner suite à la dynamique réengagée en 2022, les différents groupes d'échanges et de réflexion inter-associatifs, qu'ils soient organisés au niveau local ou départemental, pour les travailleurs sociaux ou les cadres de direction, ont perduré et se sont renforcés en 2023.

Concernant les professionnels de terrain, ces derniers se sont réunis à 7 reprises. 5 rencontres ont été consacrées à des présentations de services, avec pour projet de créer un annuaire commun à l'ensemble des services. 2 rencontres ont porté sur les violences conjugales. À la suite d'une conférence proposée par l'ERTS, un Copil a été constitué réunissant plusieurs associations : le projet étant de mettre en place des journées d'information et de sensibilisation, pour les professionnels de terrain comme pour les usagers. La cheffe de service et une éducatrice du LAE ont présenté leur structure et ont favorisé un échange constructif avec les participants. Une participation à une journée proposée par le CREAMI a permis de découvrir le théâtre forum.

Concernant les cadres de direction, 3 rencontres inter-associatives ont été organisées en 2023. Ce fut l'occasion notamment de faire des points réguliers sur l'évolution législative, administrative et budgétaire de notre secteur, d'aborder la nécessaire transformation de l'offre d'accompagnement et ses impacts sur les pratiques professionnelles et les dynamiques d'équipes, ... etc.

2023 a également été l'occasion d'engager un travail avec la plateforme numérique de l'ADPEP 45. Ce partenariat s'est décliné sous deux formes :

1. Pour 2 usagers, un travail d'évaluation sur l'utilisation des outils numériques (téléphone, tablette, ordinateur) ;
2. Pour 2 usagers, une évaluation des besoins numériques et domotiques pour améliorer leur quotidien.

## **VI. LES TRAVAUX et les INVESTISSEMENTS**

- ✓ Un bureau d'accueil a été rénové (peintures) et réaménagé avec des dons en mobilier ;
- ✓ Un ordinateur ainsi qu'un téléphone portable ont été achetés pour le SAVS en 2023.

## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite, ainsi qu'à la stabilisation du travail de transition et d'évolution des pratiques engagé en 2022. Il a été notamment question de mettre en œuvre le Dossier Unique de l'Usager et de s'aguerrir au maniement du logiciel OGIRYS. Tous les professionnels ont été formés à son utilisation. Ce travail a débuté en avril 2023 et se poursuivra en 2024, avec des points réguliers en équipe. Parallèlement, l'équipe du SAVS a mis à jour le Projet d'Etablissement en intégrant la nomenclature SERAFIN-PH (travail débuté avec les équipes en 2022 et finalisé fin 2023). Ce document devrait être validé en commission associative en 2024.

La secrétaire comptable en retraite depuis le 01 janvier 2024, a été absente à son poste à partir d'octobre 2023. Cette situation n'a pas été sans conséquence sur l'organisation du service.

Enfin, 2023 a été forte en émotions. En effet, les professionnelles du SAVS ont accompagné avec beaucoup d'empathie et de professionnalisme 2 personnes en fin de vie.

Rapport d'activité rédigé par le chef de service, Franck Tanchoux